



Extrait de nos conditions générales de vente :

Article 1 : Toute facture est payable net sans délai de suite et sans mise en demeure préalable.

Article 2 : Toute facture non contestée dans les 10 jours ouvrables sera considérée comme acceptée. L'obligation d'exiger un bon de commande doit être notifiée par courrier séparé avant enlèvement de toute marchandise.

Article 3 : Toute facture non payée à son échéance portera de plein droit et sans mise en demeure préalable un intérêt de retard de 15% l'an à compter de la date de la facture. Outre l'intérêt conventionnel ci-avant précité, il est dû à titre d'indemnité forfaitaire de 20% du montant total des factures restant dues avec un minimum de 123,95€

Article 4 : En cas de non-paiement à l'échéance nous nous réservons le droit de considérer la vente comme résolue de plein droit et ce sans mise en demeure, les prestations intellectuelles restent notre propriété jusqu'au paiement complet.

Article 5 : Les acomptes payés pourront être conservés à titre de dommages et intérêts.

Le vendeur se réserve la propriété intellectuelle des résultats, certificats, conseils,..., jusqu'au paiement complet. Les risques sont à charge du maître d'ouvrage. Les acomptes pourront être conservés pour couvrir les frais engagés.

Article 6 : Lieu de réceptionnement et prise en charge ; A2Conseils à Habay-La-Neuve. Toute modification de commande pourra entraîner une révision des prix et des délais convenus. La disponibilité s'entend selon estimations initiales..

Article 7 : La manutention, le chargement et le transport se fait sous la seule et unique responsabilité et au risque du client ou de son transporteur ; la responsabilité de A2Conseils ne peut en aucun cas être engagée en cas de détérioration, de perte ou de vol.

Article 8 : Election de compétence : Tout litige né ou à naître de la présente convention sera du ressort juridictionnel du tribunal de 1^{ère} instance d'Arlon.

Article 9 : Tous frais de recouvrement sont et restent à la seule charge du client.

Article 10 : Toute modification ou changement aux présentes conditions ne peut se faire que sur base d'un écrit sur papier entête de A2Conseils signé par un gérant.

Article 11 : La signature du bon de commande et/ou de réception du dossier, du rapport, des certificats,....., vaut pour acceptation intégrale des conditions de vente de A2Conseils. Toute autre condition doit être notifiée préalablement par A2Conseils.

Article 12 : Le tarif en vigueur est actuellement (voir date de facture au verso) d'indice 100,00 points, il est susceptible d'adaptation à tout moment, les prix selon l'indice au moment de la commande seront facturés. A2Conseils peut concéder sur offre écrite et pour 1 mois maximum une remise en pourcentage (p.ex. pour quantités, étendue de mission), ce pourcentage est déduit du prix tarif selon indice en vigueur au moment de la commande. Le client se renseignera avant commande sur l'indice et le tarif en vigueur. Ce tarif lui sera confirmé au verso de la facture. Aucun prix fixe n'est accordé par A2Conseils.